



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie

Assemblée de la
Province Nord

B.P. 41 – 98860 – KONÉ

Téléphone : 47-71-00
Télécopie : 47-24-75

N° : 6070 - A /OH/amn/dassps
Affaire suivie par : Olivier HOUDARD

Koohnê (Koné), le **03 JAN. 2022**

COMMUNIQUE

La province Nord informe les étudiants susceptibles de bénéficier de la prise en charge des cotisations relatives à la couverture sociale maladie-maternité, que des permanences se tiendront à partir du **Lundi 10 Janvier 2022** à l'antenne de la province Nord à Nouméa (tél : 25.32.98) et auprès de l'aide médicale Nord à Koohnê (Koné) (tél : 47.74.99).

Les étudiants devront fournir :

- Une copie de leur pièce d'identité ou d'un état civil,
 - Copies des couvertures sociales (cafat, mutuelles ou aide médicale nord),
 - Un certificat de résidence sur une commune du Nord,
- ou,
- Une attestation d'hébergement (avec justificatif à l'appui : facture eau/électricité... et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur)

Pour rappel, tout étudiant doit se munir de son attestation de garantie par la province nord **lors de son inscription.**

L'attestation de prise en charge de la couverture sociale par la province Nord doit être suivie de la démarche par l'étudiant auprès des organismes concernés.

Olivier HOUDARD
Chef de l'Aide Médicale Nord



Direction provinciale des affaires sanitaires et sociales

B.P. 41 – 98860 – Koné – Téléphone : 47-72-30 – Télécopie : 47-71-92 – e-mail : dassps-amn-etudiants@province-nord.nc